

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 08 mars 2022

Covid-19 à La Réunion Poursuite du calendrier de desserrement progressif des mesures de freinage



« Le 18 février, il y a 2 semaines et demie, je vous présentais un premier calendrier de levée des restrictions prises pour freiner l'épidémie, qui s'est traduit le 21 février par le décalage du couvre-feu de 21h à 23h et le 28 février par la levée totale du couvre-feu, la fin des jauges dans les établissements recevant du public et la fin de l'obligation du port du masque en extérieur sur la voie publique.

Il y a 2 semaines et demie, je vous indiquais également que si la situation sanitaire poursuivait son amélioration, nous pourrions continuer à nous engager vers de nouvelles mesures d'allègement avec comme toujours cette prudence et cette progressivité qui guident notre stratégie depuis le début.

Je peux vous dire cet après-midi que la situation sanitaire s'améliore nettement depuis 6 semaines à La Réunion, avec un taux d'incidence qui est désormais passé en dessous du seuil symbolique de 1 000 cas pour 100 000 habitants et surtout avec une moindre tension sur notre système hospitalier. On compte en effet ce jour 24 personnes hospitalisées en service de réanimation pour Covid-19 à La Réunion contre 41 la semaine dernière et 67 au plus fort de l'épidémie. Cette nette amélioration a permis la levée du plan blanc et la reprise programmée des activités opératoires.

Au regard de ces éléments positifs et alors que les modélisations scientifiques ne prévoient pas d'infléchissement de cette trajectoire favorable dans les prochaines semaines, nous pouvons ce soir annoncer de nouvelles mesures d'allègement dans les prochains jours et les toutes prochaines semaines.

Ces assouplissements s'inscrivent en cohérence avec la stratégie visant depuis le début de la crise à ne prendre que des mesures strictement proportionnées et nécessaires pour protéger notre système de soin et les lever dès que la situation le permet. C'est désormais le moment.

J'insiste : comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous agissons de manière progressive, en mesurant l'effet de nos mesures de desserrement sur la situation sanitaire.

Nous allons donc alléger les mesures en 2 étapes qui interviendront le vendredi 18 mars et le samedi 26 mars.

A compter du vendredi 18 mars, nous procéderons à la réouverture des discothèques, sans limitation de jauge, et nous autoriserons la tenue des concerts debout. Cela se fera bien sûr dans le respect du protocole sanitaire, à savoir l'obligation du passe vaccinal et le port du masque.

*Une semaine plus tard, à savoir **le samedi 26 mars**, d'autres évolutions interviendront*

- La consommation debout dans les bars, café et restaurants sera de nouveau autorisée;*
- L'interdiction des moments de convivialités dans les ERP et les entreprises sera levée;*
- Tout comme l'interdiction des rassemblements festifs à caractère privé dans les ERP de type X, L et CTS ;*
- Les activités de danse seront de nouveau autorisées dans tous les ERP ;*
- Le port du masque sera levé dans tous les ERP soumis au passe vaccinal, en intérieur et en extérieur.*

*Nous mettrons à profit les 3 semaines qui viennent pour analyser au quotidien les impacts de ces allègements et arrêter le calendrier de la dernière étape qui devrait intervenir dans la **1^{ère} quinzaine d'avril** si la situation le permet à ce moment-là, à savoir : la levée du passe vaccinal dans tous les lieux où il est aujourd'hui requis et la levée du port du masque en tous lieux, à l'exception des transports collectifs.*

Depuis 6 semaines nous sommes entrés dans une phase de régression de l'épidémie, grâce à vos efforts et grâce à la vaccination. Nous devons donc être confiants, tout en restant très vigilants, respectueux des autres et des consignes, mobilisés et plus que jamais solidaires.»

Rappel des mesures levées en février

Conformément au calendrier de desserrement progressif des mesures annoncé le 18 février, les assouplissements suivants ont été introduits les 21 et 28 février :

- Suppression du couvre-feu ;
- Levée des jauges dans les établissements accueillant du public ;
- En entreprise, le télétravail n'est plus obligatoire, mais reste recommandé ;
- Fin de l'obligation de port du masque en extérieur ;
- Levée de la limitation des tablées à 6 personnes ;
- Levée des restrictions de rassemblement dans l'espace public : regroupements de plus de 6 personnes, pique-niques, bivouacs, vide-greniers, brocantes... sont de nouveau autorisés ;
- Passage du protocole scolaire de niveau 3 au niveau 2 dans les établissements du 1^{er} degré (levée du port du masque dans la cour).

Modification du protocole de dépistage dans les établissements scolaires

Depuis le 7 mars, le protocole scolaire de dépistage par autotest est allégé pour les cas contact à risque.

Pour les élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que pour les élèves de 12 ans et plus avec un statut vaccinal complet : un seul test (autotest ou test antigénique) est à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé. Aucun isolement ne doit être réalisé entre J0 et J2 ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Pour les élèves de 12 ans et plus non vaccinés : l'isolement est de 7 jours. L'isolement prend fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et que son résultat est négatif.

L'attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test négatif qui devait précédemment être présentée pour revenir en classe n'est plus demandée.

18 mars : Autorisation des concerts debout, réouverture des discothèques

À compter du vendredi 18 mars, les assouplissements suivants seront introduits : réouverture des discothèques, sans limitation de jauge, et autorisation de la tenue des concerts debout. Cela se fera dans le respect du protocole sanitaire, à savoir l'obligation du passe vaccinal et le port du masque.

26 mars : Autorisation des rassemblements festifs privés et levée du port du masque dans les ERP soumis au Passe vaccinal

À compter du 26 mars, les assouplissements suivants seront introduits :

- Autorisation de la consommation debout dans les bars, café et restaurants ;
- Levée de l'interdiction des moments de convivialités dans les ERP et les entreprises ;
- Levée de l'interdiction des rassemblements festifs à caractère privé dans les ERP de type X, L et CTS ;
- Fin de l'interdiction des activités de danse dans les ERP ;
- Levée du port du masque dans les ERP soumis au Passe vaccinal, en intérieur et en extérieur.

Perspectives pour le mois d'avril

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et notamment de la tension hospitalière

induite en service de réanimation par les patients Covid, le calendrier de la dernière étape pourrait intervenir dans la 1ère quinzaine d'avril, à savoir : la levée du passe vaccinal dans tous les lieux où il est aujourd'hui requis et la levée du port du masque en tous lieux, à l'exception des transports collectifs.

Point de situation sanitaire

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce mardi 8 mars 2022 les décès, intervenus au cours des 7 derniers jours, de 14 patients originaires de La Réunion :

- 1 personne était âgée de 35 à 44 ans,
- 3 personnes étaient âgées de 45 à 64 ans,
- 2 personnes étaient âgées de 65 à 74 ans,
- 8 personnes étaient âgées de plus de 75 ans.

10 personnes présentaient des comorbidités et 10 personnes n'étaient pas vaccinées ou présentaient un schéma vaccinal incomplet.

Parmi les personnes vaccinées, 3 présentaient des comorbidités et 1 était âgée de plus de 80 ans.

Taux de positivité

Le taux de positivité est à 27,7 % pour la semaine du 26 février au 4 mars, en baisse par rapport à la semaine précédente.

Les taux de positivité demeurant les plus élevés concernent en particulier **les tranches d'âge** :

- les personnes de 0-14 ans : 30,3 %
- les personnes de 35-44 ans : 30 %
- les personnes de 25-34 ans : 28,5 %

Taux d'incidence

Le taux d'incidence hebdomadaire poursuit sa baisse à 936/100 000 habitants (contre 1 172 la semaine précédente).

8 019 cas ont été confirmés du 26 février au 4 mars.

Compte tenu des **298 082** guérisons et des **680** décès depuis le début de la crise sanitaire, **11 419** cas sont encore actifs à ce jour.

310 181 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie depuis le début de l'épidémie.

Dépistage :

35 097 tests ont été réalisés sur la période, soit une baisse de plus de 9% par rapport à la semaine précédente.

Recherche de mutations Covid-19

Du 26 février au 4 mars, 2 802 cas positifs ont été criblés pour identifier une mutation : **2 691 cas** présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, en l'occurrence le variant Omicron.

Point sur les clusters :

La semaine dernière, 8 nouveaux clusters ont été identifiés. Au 7 mars 2022, on comptabilisait 37 clusters actifs.

Parmi ces clusters actifs, 15 clusters étaient classés à « criticité élevée » et 5 clusters à « criticité modérée ».

Les milieux professionnels, les crèches et les établissements de santé sont toujours les plus impactés par ces situations identifiées.

Situation hospitalière :

Au 8 mars 2022, **24 lits de réanimation sont occupés par des patients positifs à la Covid-19**, sur les 99 lits installés à La Réunion, et 45 par des patients présentant d'autres pathologies (82,1% du taux d'occupation).

Pour les personnes admises en réanimation depuis début février 2022 :

- 57% sont des hommes et 43% des femmes
- 57% des patients admis ont moins de 65 ans
- 86% présentent au moins une comorbidité
- 71% des patients en réanimation ne sont pas vaccinés ou ne présentent pas un schéma vaccinal complet.

Dépistage

Le centre de la Nordev change ses horaires d'accueil

À compter du lundi 14 mars, le centre de dépistage de la NORDEV accueille le public du lundi au dimanche **de 8h à 12h**.

Le centre reste ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 jusqu'au dimanche 13 mars.

Les autres lieux de dépistage (laboratoire, pharmacies, professionnels de santé...) sont à retrouver sur : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-depister-la-reunion

Vaccination

Point sur la vaccination

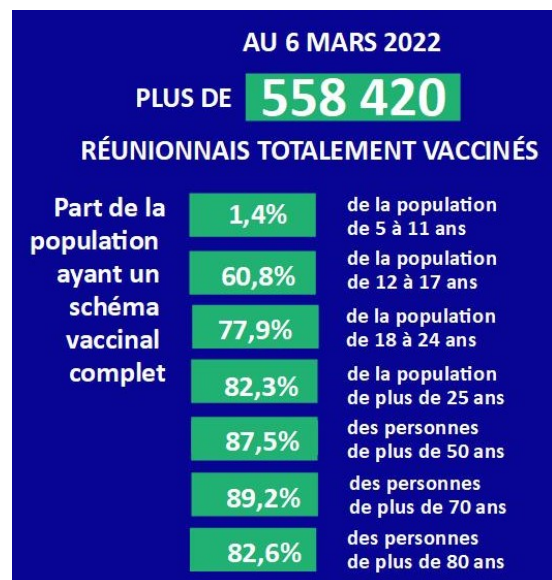
Du 27 février au 6 mars, plus de 6 060 injections ont été effectuées :

- plus de 420 personnes ont reçu leur première dose,
- plus de 4 440 Réunionnais ont bénéficié d'une dose de rappel, portant à 68,1% le nombre de personnes éligibles ayant effectué leur rappel à ce jour.

Au 7 mars, 558 421 personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et 571 493 personnes ont reçu au moins une injection.

71,7 % de la population éligible (de plus de 5 ans) **est engagée dans un parcours vaccinal** soit 66,8% de la population totale,

70,1% de la population éligible présente un schéma vaccinal complet soit 65,2 % de la population totale.



Le vaccin Nuvaxovid de Novavax disponible à La Réunion

Après avoir été approuvé par l'Agence Européenne du Médicament le 20 décembre 2021, puis par la Haute Autorité de Santé le 14 janvier 2022, le vaccin Nuvaxovid* de Novavax est disponible dans les 4 centres de vaccination de La Réunion depuis le 4 mars 2022.

Il vient compléter l'arsenal vaccinal contre la Covid-19. Ce vaccin n'utilise pas la technologie ARN Messager. Il est basé sur la technologie de protéine virale recombinante associée à un adjuvant, la même que pour le vaccin contre l'hépatite B ou que pour certains vaccins contre la grippe saisonnière par exemple.

Les études cliniques qui ont été menées sur plus de 45 000 personnes montrent que ce vaccin est sûr. Il n'a pas été détecté d'effets indésirables jusqu'à présent. Il s'est montré efficace avec des niveaux de protection élevée contre l'infection et contre les formes graves.

Qui est concerné ?

Il concerne **une première vaccination contre la Covid-19 pour des personnes de 18 ans et plus** qui présentent une contre-indication aux autres vaccins ou qui refusent la vaccination par un vaccin à ARN messager. Le schéma vaccinal comporte deux doses administrées à 21 jours d'intervalle, avec une tolérance de 18 à 28 jours après la 1^{ère} dose.

Où se faire vacciner ?

Les 4 centres de l'île accueillent les personnes souhaitant se faire vacciner, **du lundi au samedi, AVEC ou SANS rendez-vous :**

- **Saint-Pierre - Ravine Blanche (CHU)**
32-34 Rue Mahatma Gandhi - SHLMR Résidence les Ouettes
Du lundi au samedi de 8h à 13h et de 14h à 18h
- **Saint-Denis - Nordev (SDIS)**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
- **Saint-Paul - Anciens locaux Gabriel Martin (CHOR)**
Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h
- **Saint-Benoît (GHER)**
Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 16h
Le samedi de 7h à 12h et de 13h à 17h

La vaccination avec le Novavax pourra être proposée par la suite par les professionnels de santé de ville.

Pour éviter toute attente en centre de vaccination, il est conseillé de prendre RDV :

- par internet : www.sante.fr
- par téléphone : **0262 72 04 04**

Toutes les informations sur la vaccination (horaires d'accueil des centres, modalités...):
www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner

Prochains arrêts du Vaccinobus

Les personnes de plus de 12 ans peuvent venir effectuer leur 1^{ère} dose, 2^{ème} dose ou dose de rappel.

Accueil sans rendez-vous de 8h30 à 18h

- **Centre commercial Leclerc Portail, Saint-Leu**
le 9 mars 2022
- **Plaine des Palmistes (place de la Mairie)**
le 10 mars 2022
- **Saint-Louis (Gare routière)**
le 11 mars 2022
- **Centre commercial Leclerc Les Terrasses, Saint-Joseph**
le 12 mars 2022 *Retrouvez les dates du Vaccinobus sur le site internet :*
www.lareunion.ars.sante.fr/le-vaccinobus-poursuit-sa-tournee-la-reunion

Respectons les gestes barrières

- **Aérer les pièces de son domicile ou de son lieu de travail le plus souvent possible.**
L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire pour ne pas laisser le virus s'installer.
- **Porter le masque dans les lieux clos et quand la distanciation sociale n'est pas possible**
- **Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique, et éviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres**
La distanciation physique est fortement recommandée en raison de la forte contagiosité des variants, surtout en l'absence de port du masque et en particulier pendant les temps de repas.
- **Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.** Pour le moment, même vaccinés, continuons à porter le masque et à appliquer les gestes barrières.

POINT DE SITUATION (du 26/02 au 04/03)

**NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS
SUR LA PÉRIODE +8 019**

**NOMBRE DE CAS ACTIFS
11 419**

**NOMBRE DE
CLUSTERS ACTIFS** 37
Foyers d'épidémie

**PRISE EN CHARGE
DES PATIENTS**

EVASAN

décès

VARIATION

0

14

HOSPITALISATIONS
EN UNITE COVID

HOSPITALISATIONS
EN RÉANIMATION

63

24

Depuis le 11 mars 2020 | Total des cas **310 181**

CAS CONFIRMÉS
Depuis le 11 mars **223**
DÉCÈS HOSPITALIER
liés directement à la Covid-19 **680**

**PERSONNES
GUÉRIES** **298 082**

Suivi des indicateurs

936

Taux d'incidence

Le R0 ou R effectif correspond au taux de reproduction d'un virus. Autrement dit, il s'agit du nombre de personnes qui peuvent potentiellement être contaminées par un individu infecté par la Covid 19. Cet indicateur est surveillé tout particulièrement depuis l'apparition de variants plus contagieux.

Taux de positivité

27.7

Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de Covid 19 diagnostiqués par un test RT-PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants à La Réunion.
L'unité retenue est pour 100 000 habitants.

0.78

Le taux de positivité correspond au nombre de nouvelles personnes testées positives à la Covid 19 au nombre total de personnes testées pour la première fois sur la même période. Ainsi les personnes effectuant plusieurs tests sur une même période ne sont pas comptées plusieurs fois.

Vaccination : 1 435 084



Première injection

571 493

Couverture vaccinale : 71,7%

2^{ème} injection
ou 1 injection Janssen

558 421

Couverture vaccinale : 70,1%

Rendez-vous disponibles
sur 4 semaines

6 185

0 800 130 000
(appel gratuit)



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS